

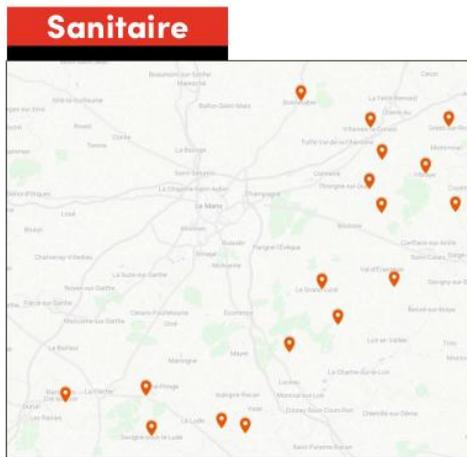
Veille sanitaire sur la faune sauvage sarthoise

Aujeszký, SDRP, BVD et paratuberculose : des maladies scrutées sur un échantillon de la faune sauvage en Sarthe.

Depuis 2016, un partenariat a été noué entre la Fédération des Chasseurs, la Direction Départementale de la Protection des Populations, le GDS et Inovalys afin d'effectuer une veille sanitaire de quelques maladies sur la faune sauvage en Sarthe. Les premières années, les prélèvements étaient effectués uniquement sur les sangliers dans le but de surveiller l'Aujeszký et le Syndrome Dysgénésique et Respiratoire du Porc (SDRP), deux maladies qui peuvent affecter les porcs et dont les sangliers peuvent être porteurs.

67 sangliers analysés

Pour la campagne de chasse 2021-2022, les cantons ciblés pour ces prélèvements étaient ceux de La Ferté-Bernard, Saint-Calais et Loué. Au bilan, les préleveurs référents en hygiène alimentaire de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe ont collecté des échantillons de sang sur 67 sangliers. Les 67 résultats se sont tous révélés négatifs en Aujeszký et en SDRP (en recherche d'an-



Lieux de prélèvements de sangliers par la Fédération de chasse pour des recherches en Aujeszký et en SDRP.

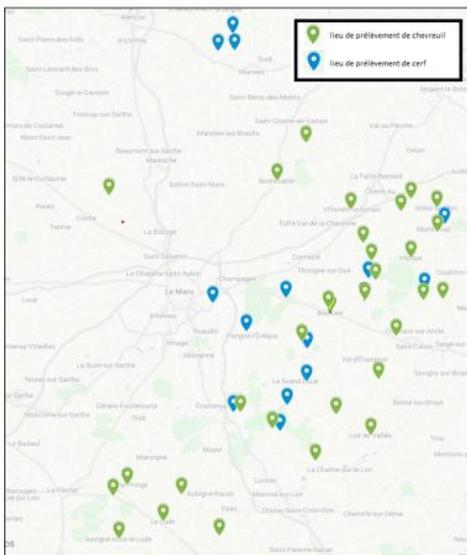
ticorps). La section porcine du GDS 72 a financé 348 euros d'analyses pour cette surveillance.

79 chevreuils et 65 cerfs

Suite à de nombreuses remontées d'éleveurs bovins concernant la forte présence de chevreuils autour et dans les exploitations et à la présence parfois inexplicable de BVD dans certains troupeaux, une veille devait également être mise en place sur les ruminants sauvages. Depuis 2020, le GDS de la Sarthe a demandé l'appui de la Fédération de la Chasse pour prélever également des échantillons de sang

sur les chevreuils et les cerfs (depuis 2021) pour surveiller la BVD. Depuis 2021, la paratuberculose a été ajoutée aux recherches au vu de son importance dans les exploitations bovines.

Sur la campagne 2021-2022, 79 chevreuils et 65 cerfs ont été prélevés. Les analyses sont basées sur la recherche d'anticorps chez ces animaux. Les résultats se sont révélés négatifs pour les chevreuils et les cerfs pour les deux maladies recherchées. 42 chevreuils et 34 cerfs avaient plus de 2 ans, donnée importante à prendre en compte concernant les analyses paratuberculose. En effet, les anticorps peuvent être d'apparition tardive (>24m chez les bovins) pour cette maladie. Le GDS 72 a financé 400 euros pour la recherche de ces deux maladies. Cette veille sanitaire est basée sur un échantillonnage restreint des populations sarthoises de sangliers, chevreuils et cerfs mais permet d'établir une surveillance dans le temps et dans l'espace de l'évolution des maladies ciblées et de leur portage potentiel par la faune sauvage. Ce sondage, bien que non exhaustif, a des résultats rassurants même si nous ne pouvons pas éliminer totalement l'hypothèse du portage par la faune sauvage. Pour compléter les efforts des éleveurs qui veillent au bon état sanitaire de leur troupeau, le GDS de la Sarthe maintiendra tant que possible cette surveillance complémentaire sur la faune sauvage.



Lieux de prélèvements de chevreuils et de cerfs par la Fédération de chasse pour des recherches en BVD et en paratuberculose.

EN BREF

■ Nitrates : l'Allemagne convient avec Bruxelles d'un nouveau plan pour éviter les sanctions

Menacée par une procédure d'infraction, l'Allemagne a annoncé le 1^{er} juin avoir trouvé un compromis avec la Commission européenne sur la mise en œuvre de la directive Nitrates. Berlin espère ainsi éviter des amendes qui pourraient atteindre plusieurs millions d'euros. Dans un communiqué, le ministre Cem Özdemir assure que la Commission européenne a donné son feu vert au nouveau projet de désignation de zones vulnérables aux nitrates, lesquelles passeraient de environ 2 millions d'hectares de surface agricole actuellement à 2,9 millions d'hectares après une période de transition jusqu'en 2028 et avec l'introduction obligatoire d'une procédure de désignation géostatistique. Ce plan doit désormais obtenir le soutien des différentes régions « avant la pause estivale », espère le ministre allemand.

■ Guerre en Ukraine : Bruxelles approuve 150 M€ de prise en charge des cotisations MSA

La Commission européenne a donné son feu vert à la France, le 17 mai, pour consacrer 150 millions d'euros à la prise en charge partielle des cotisations sociales des entreprises agricoles affectées par la guerre en Ukraine, selon un communiqué de la MSA du 24 mai. Cette enveloppe vise à « couvrir une partie de l'augmentation des coûts » subie par les agriculteurs et les employeurs agricoles, depuis le début de l'invasion russe en territoire ukrainien. Le montant maximal de la prise en charge est fixé à 3 800 € par entreprise. « Après instruction des demandes, les aides octroyées feront l'objet de notifications qui seront envoyées le 31 décembre 2022 au plus tard », précise le communiqué. En attendant, les entreprises ayant des difficultés à s'acquitter de leurs cotisations et contributions sociales peuvent demander à la MSA un report de paiement – sauf pour les contributions de santé et prévoyance. Attention, prévient toutefois la MSA sur son site web : obtenir un report « ne préjuge pas » du bénéfice ni du montant de la prise en charge à venir.

■ Porc : premier apporteur, Eve'lUp annonce son retrait du Marché du porc breton

Evel'Up, le 2^e groupement de producteurs français (700 éleveurs pour 3,7 millions de porcs) a annoncé, dans un communiqué du 30 mai, qu'il ne présentera plus d'animaux au Marché du porc breton (MPB) à partir de la prochaine cotation du jeudi 2 juin. La raison ? « L'absence (...) de réaction de la quasi-totalité des organisations de production » à son appel lancé le 5 mai pour qu'elles présentent au moins 15% de leur production au marché de Plérin (Côtes-d'Armor). Evel'Up « s'engage à représenter » ses porcs quand les groupements répondront favorablement à son appel. Aujourd'hui, le MPB fixe le prix de référence par la vente au cadran de 27 000 porcs par semaine en moyenne. Evel'Up et Porelia en apportent les deux tiers, sept autres groupements fournissant le reste. Si les 15% d'apport étaient respectés, le MPB fonctionnerait avec 35 000 porcs par semaine. « Ce désintéret collectif entérine le renoncement à défendre conjointement une vraie cotation et un véritable revenu pour l'ensemble des éleveurs », ajoute la coopérative, évoquant « un simulacre de marché ». Cependant, il n'est pas sûr qu'Evel'Up puisse dénoncer sa participation au MPB : le groupement est signataire de la convention de marché, qui l'oblige à respecter trois mois de préavis avec 93% des apports sur la moyenne des 12 derniers mois avant d'en sortir. (Franck Jourdain)

EN BREF

Vaccin contre l'influenza aviaire: le laboratoire Ceva dit « pouvoir aller plus vite »

Alors que la vaccination contre l'influenza aviaire n'est pas attendue avant l'automne 2023, le laboratoire français Ceva santé animale – qui teste l'un des deux candidats vaccins – assure que « techniquement, nous pouvons aller plus vite ». Dans un entretien au quotidien Sud-Ouest paru le 18 mai, son directeur mondial Volailles, Sylvain Comte, indique pouvoir « produire le vaccin sous 6 à 9 mois et rassurer, dès cet automne, les éleveurs qui ont déjà payé un lourd tribut ». N°1 français et n°5 mondial, Ceva travaillait déjà « depuis plusieurs années » sur un vaccin pour les palmipèdes « testé en laboratoire et en Hongrie sur des oies ».